



ARRETE MUNICIPAL n° 65/2025

Le Maire de la Commune de POMMERET

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 à L 2213-5
VU le Code de la Route, notamment ses articles R9-1, R10, R37-1 et R 225

Considérant qu'il est indispensable d'empiéter sur la voie publique en vue d'un aménagement d'accès rue des Quartiers à Pommeret au droit de chez M LOAS Frédéric, la chaussée sera rétrécie,

ARRETE

Article 1 : En vue de travaux d'aménagement d'accès rue des Quartiers à Pommeret, la chaussée sera rétrécie du

LUNDI 1^{er} DECEMBRE 2025 au DIMANCHE 14 DECEMBRE 2025

Article 2 : Les prescriptions ci-dessus ne sont pas applicables aux véhicules de secours, d'incendie et de police et aux riverains.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire matérialisant les dispositions arrêtées à l'article 1^{er}, seront mises en place par M. LOAS Frédéric.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie, consignée au registre des arrêtés et adressée pour information et exécution à :

- * Mr le Commandant de la Gendarmerie de LAMBALLE
- * M. le Commandant des Pompiers du Perray
- * M. le Responsable du SAMU de St Brieuc
- * M. le Policier Municipal
- * M. LOAS Frédéric.

Fait à POMMERET, le lundi 24 novembre 2025

Le Maire,
Serge GUINARD

Arrêté rendu exécutoire
Par son affichage en date du
22/11/2025

